



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : logement

Question écrite n° 10426

Texte de la question

M Elie Castor appelle l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les problèmes que connaissent l'île de Cayenne et les autres communes isolées de la Guyane en matière d'habitat. Il rappelle que, en 1983, les élus socialistes ont objectivement et loyalement défendu le programme de construction de logements prévu pour résorber les problèmes d'hébergement du centre spatial guyanais (CSG) mais que, aujourd'hui, il est urgent de se pencher sur les besoins des autres communes. Il lui demande de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour résoudre ces problèmes qui interpellent les édiles locaux.

Texte de la réponse

Reponse. - La Guyane bénéficie, au titre de la ligne budgétaire unique du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, d'une priorité en matière de crédits d'Etat d'aide à l'habitat social, hors besoins liés à l'activité du Centre spatial guyanais. Il n'en demeure pas moins, comme le souligne l'honorable parlementaire, qu'il convient de mieux répartir au profit de l'ensemble du territoire de la Guyane les retombées du programme spatial. C'est pourquoi, dans le domaine de l'habitat social, l'Etat et les collectivités concernées ont prévu pour 1989 et les années suivantes de retenir des programmes de logements qui mettent l'accent de façon prioritaire sur les besoins des communes. S'agissant des besoins en logement liés au développement des activités du centre spatial guyanais, la programmation des crédits de la LBU permettra de mieux prendre en compte les projets de développement urbain élaborés par l'ensemble des municipalités concernées.

Données clés

Auteur : [M. Castor •lie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10426

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1085